

ASSOC APESA

COMPTES ANNUELS

du **01/01/19** au **31/12/19**

SOMMAIRE

31/12/2019

Compte rendu	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de Résultat	6
Annexe	8
Bilan Actif Détaillé	21
Bilan Passif Détaillé	23
Compte de Résultat détaillé	25
Eléments de gestion	29
Etats fiscaux	35

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée pour l'entité :

ASSOC APESA
Pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	2 194 959 €
Chiffre d'affaires	1 734 229 €
Résultat net comptable	37 377 €

Cédric SAINT-GUILY,
Expert-Comptable.

Signé électroniquement le 05/05/2020 par
Cedric Saint-Guily



Fait à Billère,
Le 14/04/2020.

Johanna DARRIGAN,
Expert-comptable.

Signé électroniquement le 05/05/2020 par
Johanna Darrigan

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JD", written over a horizontal line.

BILAN - ACTIF

31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/18
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	74 372	66 464	7 908	15 073
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	633 173	398 894	234 278	274 851
Installations tech., matériel et outillages industriels	706 211	515 231	190 979	136 830
Autres immobilisations corporelles	231 121	194 998	36 123	45 413
Immobilisations corporelles en cours	56 373		56 373	43 310
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	4 248		4 248	4 217
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 931		16 931	16 801
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 722 428	1 175 588	546 840	536 496
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 431		1 431	566
Créances				
Clients (3)	322 308		322 308	637 647
Clients douteux, litigieux (3)	3 560	2 967	593	593
Clients Factures à établir (3)	290 912		290 912	254 426
Autres créances (3)	1 005 445		1 005 445	810 153
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 315		2 315	35 731
Charges constatées d'avance (3)	25 114		25 114	23 363
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 651 086	2 967	1 648 119	1 762 480
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	3 373 514	1 178 554	2 194 959	2 298 976

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réerves statutaires ou contractuelles		
Réerves réglementées		
Autres réserves	671 269	482 919
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	37 377	188 350
SITUATION NETTE	708 646	671 269
Subventions d'investissement	273 031	297 382
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	981 676	968 651
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	23 000	73 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	23 000	73 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	519 160	423 860
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	157 940	170 633
Fournisseurs, factures non parvenues	9 298	18 066
Dettes fiscales et sociales	443 474	546 604
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	60 411	98 163
TOTAL DETTES	1 190 283	1 257 325
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 194 959	2 298 976
(1) Dont à plus d'un an	146 598	205 255
(1) Dont à moins d'un an	1 043 685	1 052 070
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	313 808	160 442
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	1 734 229	100	1 882 184	100	-147 955	-8
Montant net du chiffre d'affaires	1 734 229	100	1 882 184	100	-147 955	-8
Production stockée						
Production immobilisée	45 983	3			45 983	
Subventions d'exploitation	1 115 854	64	1 131 134	60	-15 281	-1
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	56 247	3	16 611	1	39 636	239
Autres produits	-7 500		7 514		-15 014	-200
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 944 812	170	3 037 443	161	-92 631	-3
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	710 761	41	720 028	38	-9 267	-1
Impôts, taxes et versements assimilés	139 007	8	103 889	6	35 118	34
Salaires et traitements	1 544 192	89	1 511 200	80	32 992	2
Charges sociales	625 036	36	607 193	32	17 843	3
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	125 380	7	111 085	6	14 296	13
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions			19 925	1	-19 925	-100
Autres charges	8 176		7 080		1 096	15
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 152 551	182	3 080 399	164	72 152	2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-207 739	-12	-42 956	-2	-164 783	384
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

6 198
8 901

2 956
17 709

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	49		48		2	3
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	49		48		2	3
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	8 615		7 332		1 283	17
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	8 615		7 332		1 283	17
RÉSULTAT FINANCIER	-8 565		-7 284		-1 281	18
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-216 304	-12	-50 241	-3	-166 063	331
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	6 358		5 325		1 033	19
Sur opérations en capital	74 355	4	68 553	4	5 802	8
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 713	5	73 878	4	6 835	9
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	9 242	1	19 116	1	-9 874	-52
Sur opérations en capital			4		-4	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 242	1	19 120	1	-9 878	-52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	71 471	4	54 758	3	16 714	31
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-182 210	-11	-183 833	-10	1 623	-1
TOTAL DES PRODUITS	3 025 575	174	3 111 368	165	-85 793	-3
TOTAL DES CHARGES	2 988 197	172	2 923 018	155	65 179	2
Bénéfice ou Perte	37 377	2	188 350	10	-150 973	-80

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
IMMOBILISATIONS CORPORELLES
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
CRÉDIT BAIL
LOCATIONS
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
Variations de la réserve spéciale de réévaluation
Variations de la provision spéciale de réévaluation
ÉTAT DES STOCKS
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
EFFETS DE COMMERCE
ENTREPRISES LIÉES
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)
LES ENGAGEMENTS
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
LES EFFECTIFS
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
TRANSFERTS DE CHARGES
COMMENTAIRES

Produites	Informations	
	NS	NA
0		
0		
		NA
0		
0		
		NA
0		
		NA
	NS	
0		
		NA
		NA
0		
0		
		NA
0		
		NA
0		
	NS	
	NS	
		NA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 2 194 959.16 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 37 377.18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêtés des comptes 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	de 4 à 5 ans ans
- Matériels et outillages industriels	de 4 à 5 ans ans
- Matériels et outillages	de 4 à 5 ans ans
- Matériel Informatique	3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

MÉTHODE DE COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire relatif aux projets partiellement achevés à la clôture de l'exercice est comptabilisé suivant la méthode de l'avancement sur la base des prévisionnels actualisés à la clôture.

Le pourcentage d'avancement est déterminé sur la base d'une estimation du management de l'avancement des projets à la date de l'arrêté.

Le chiffre d'affaire et la marge sont dégagés au fur et à mesure de l'avancement.

Il en résulte que la différence entre le chiffre d'affaires constaté à l'avancement et la facturation est comptabilisée en produits à recevoir ou en produits constatés d'avance.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

31/12/2019

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	74 372			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	633 173			
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	589 852		116 358	
	Inst. générales, agencts & aménagts divers	58 682		1 795	
Autres immos corporelles	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique	166 297		4 348	
Embballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours	43 310		56 373		
Avances et acomptes					
TOTAL		1 491 313	56 373	122 501	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	4 217		31	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	16 801		130	
TOTAL		21 018		161	
TOTAL GENERAL		1 586 703	56 373	122 661	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			74 372	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions			633 173	
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			706 210	
	Inst. gal. agen. amé. divers			60 477	
Autres immos corporelles	Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier			170 644	
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours	43 310			56 373	
Avances et acomptes					
TOTAL		43 310		1 626 877	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			4 248	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			16 931	
TOTAL				21 179	
TOTAL GENERAL		43 310		1 722 428	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	59 298	7 166		66 464
Terrains					
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.	358 322	40 572		398 894
Inst. techniques matériel et outil. industriels		453 022	62 210		515 231
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	45 146	3 971		49 117
		134 420	11 462		145 881
	TOTAL	990 909	118 215		1 109 124
	TOTAL GENERAL	1 050 207	125 380		1 175 588

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div Matériel transport Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

31/12/2019

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	73 000		50 000	23 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	73 000		50 000	23 000	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	2 967			2 967	
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	2 967			2 967	
TOTAL GÉNÉRAL	75 967		50 000	25 967	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises			50 000		
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

PROVISIONS POUR RISQUES/CHARGES

31/12/2019

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	73 000		50 000		23 000
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	73 000		50 000		23 000

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	50 000
financières	
exceptionnelles	

ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	16 931		16 931
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	3 560	3 560	
	Autres créances clients	613 221	613 221	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques	181 163	181 163	
	Etat & autres	18 097	18 097	
	coll. publiques	805 978	805 978	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	206	206		
Charges constatées d'avance	25 114	25 114		
TOTAUX		1 664 271	1 647 339	16 931
Renvois				
(1)	Montant			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	des			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES RÉGULARISATION ACTIF

31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	25 114
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	25 114

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	290 912
Autres créances	806 184
Disponibilités	
TOTAL	1 097 097

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	313 808	313 808		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	205 352	58 753	146 598	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	167 238	167 238		
Personnel & comptes rattachés	118 553	118 553		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	151 485	151 485		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	147 696	147 696		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	25 740	25 740		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	60 411	60 411		
TOTAUX	1 190 283	1 043 685	146 598	

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

58 038

CPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	60 411
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	60 411

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 298
Dettes fiscales et sociales	178 132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	187 526

ENGAGEMENTS

31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 187 862.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0.77 %
Table de mortalité	TV 88/90
Départ volontaire à	62 ans

L'association a fait le choix de ne pas comptabiliser cet engagement; son montant apparaît ainsi en engagements hors bilan.

En N-1, le montant de l'indemnité de départ à la retraite s'élevait à 154 603€.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	3 284					3 284
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	3 284					3 284
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	3 284					3 284

LES EFFECTIFS

31/12/2019

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	58.00	64.00
Ingénieurs et cadres	20.00	22.00
Agents de maîtrise	16.00	16.00
Employés et techniciens	12.00	13.00
Ouvriers		
Apprentis	1.00	1.00
Stagiaires	9.00	12.00

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

31/12/2019

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	7 908	15 073	-7 166	-47.54
20510000 LOGICIELS	74 372	74 372		
28051000 AMORT. LOGICIELS	-66 464	-59 298	-7 166	-12.08
Immobilisations corporelles				
Constructions	234 278	274 851	-40 572	-14.76
21410000 BATIMENTS	506 979	506 979		
21450000 INSTALLATIONS GENERALES	126 194	126 194		
28141000 AMORT. BATIMENTS	-310 194	-281 143	-29 051	-10.33
28145000 AMORT. INSTALLATIONS GALES	-88 700	-77 179	-11 521	-14.93
Installations tech., matériel et outillages indus.	190 979	136 830	54 149	39.57
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	706 211	589 852	116 358	19.73
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	-515 231	-453 022	-62 210	-13.73
Autres immobilisations corporelles	36 123	45 413	-9 290	-20.46
21810000 INST.GLES,AGCTS AMENAG.DIVERS	60 477	58 682	1 795	3.06
21830000 MAT.BUREAU ET MAT.INFORMATIQUE	128 091	123 744	4 348	3.51
21840000 MOBILIER	42 553	42 553		
28181000 AMORT.INST.GLES AGENC/AMEN.DIV	-49 117	-45 146	-3 971	-8.80
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQU	-109 723	-99 833	-9 891	-9.91
28184000 AMORT.MOBILIER	-36 158	-34 587	-1 571	-4.54
Immobilisations corporelles en cours	56 373	43 310	13 063	30.16
23100000 IMMOBILIS. CORPOR. EN COURS	56 373	43 310	13 063	30.16
Immobilisations financières (2)				
Participations	4 248	4 217	31	0.72
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	4 248	4 217	31	0.72
Autres immobilisations financières	16 931	16 801	130	0.77
27510000 DEPOTS	16 931	16 801	130	0.77
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	546 840	536 496	10 344	1.93
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 431	566	865	152.84
40910000 FRN.AVCES ACPTEES VERSES S/CDES	1 431	566	865	152.84
Créances (3)				
Clients (3)	322 308	637 647	-315 339	-49.45
Clients douteux, litigieux (3)	3 560	3 560		
41600000 CREANCES DOUTEUSES OU LITIG.	3 560	3 560		
Provisions pour dépréciations des clients	-2 967	-2 967		
49100000 PROV.P/DEPRE.CPTES D'USAGERS	-2 967	-2 967		
Clients Factures à établir (3)	290 912	254 426	36 486	14.34
Autres (3)	1 005 445	810 153	195 292	24.11
40980000 RRR A OBTENIR ET AUTRES AVOIRS	206	47	160	342.12
44400000 ETAT, IMPOT SUR LES BENEFICES	181 163	259 514	-78 351	-30.19
44562000 TVA DEDUCT.S/IMMOB.	3 014	4 438	-1 423	-32.07
44566020 TVA/aut.biens services 20%	8 770	3 446	5 324	154.52
44566200 TVA Proratis,e/B&Serv/ FR GNX	5 058	3 298	1 759	53.35
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 255	1 510	-255	-16.87
44700000 AUTR IMPOTS TAXES ET VERS.ASS		6 078	-6 078	-100.00
44870000 PRODUITS A RECEVOIR	43 213	16 500	26 713	161.90
44870100 SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL	312 580	134 540	178 040	132.33
44870200 SUBVENTIONS ADEME	121 891	97 120	24 771	25.51
44870300 SUBVENTION ANR	17 948	57 762	-39 814	-68.93
44870500 FONDS EUROPEENS INTERREG	275 072	201 428	73 644	36.56
44871100 SUBVENTIONS DIVERSES	35 274	24 472	10 802	44.14
Disponibilités	2 315	35 731	-33 416	-93.52

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

31/12/2019

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
51210100 CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU	2	2		0.46
51220000 CREDIT COOPERATIF	1 304	11 550	-10 245	-88.71
51250000 CAISSE D'EPARGNE		23 176	-23 176	-100.00
51250100 CAISSE EPARGNE C S/ LIVRET	1 009	1 004	5	0.53
Charges constatées d'avance (3)	25 114	23 363	1 751	7.49
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	25 114	23 363	1 751	7.49
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 648 119	1 762 480	-114 361	-6.49
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 194 959	2 298 976	-104 017	-4.52

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Réserves				
Autres réserves	671 269	482 919	188 350	39.00
10688000 RESERVES DIVERSES	671 269	482 919	188 350	39.00
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	37 377	188 350	-150 973	-80.16
SITUATION NETTE	708 646	671 269	37 377	5.57
Subventions d'investissement	273 031	297 382	-24 352	-8.19
13100000 SUBV.INVESTIS (NON RENOUVELAB)	774 554	724 554	50 000	6.90
13120150 SUBVENTION INVESTISSEMENT 2015	184 400	184 400		
13120160 SUBV INVT 2016	27 500	27 500		
13120170 SUBV INVT 2017	55 000	55 000		
13911000 SUBVENTION VIREE AU CPT DE R.	-768 423	-694 072	-74 352	-10.71
TOTAL CAPITAUX PROPRES	981 676	968 651	13 025	1.34
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	23 000	73 000	-50 000	-68.49
15110000 PROVISIONS POUR LITIGES	23 000	73 000	-50 000	-68.49
TOTAL PROVISIONS	23 000	73 000	-50 000	-68.49
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	519 160	423 860	95 300	22.48
16420500 EMPRUNT CDT COOP TRESO 250000€	97 525	134 370	-36 845	-27.42
16420600 EMPRUNT CAISSE EPARGNE	107 730	128 923	-21 193	-16.44
16884200 INTERETS COURUS NON ECHUS	96	125	-29	-22.90
51210000 CREDIT MUTUEL	140 007	32 342	107 665	332.90
51250000 CAISSE D'EPARGNE	98 801		98 801	
51910000 AVANCE TRESO COURT THERME	75 000	75 000		
51911000 AVANCE TRESO BPI FRANCE		53 100	-53 100	-100.00
Fournisseurs	157 940	170 633	-12 693	-7.44
Fournisseurs, factures non parvenues	9 298	18 066	-8 768	-48.53
Dettes fiscales et sociales	443 474	546 604	-103 129	-18.87
42700000 PERSONNEL, OPPOSITIONS	150	150		
42820000 DETTES PROVIS.P/CONGES A PAYER	108 403	92 951	15 452	16.62
42860000 PERSONNEL, AUTR.CH.A PAYER	10 000	16 381	-6 381	-38.95
43100000 URSSAF PAU	72 791	75 204	-2 413	-3.21
43710000 CIPS+PREV SALARIES PAU	30 352	28 901	1 451	5.02
43820000 CH. SOCIALES S/CONGES A PAYER	48 342	53 665	-5 323	-9.92
44210000 IMPOT - PAS	4 596		4 596	
44210010 PRELEVEMENT A LA SOURCE	564		564	
44210020 PRELEVEMENT A LA SOURCE	760		760	
44550000 ETAT TVA A PAYER	45 544	73 713	-28 169	-38.21
44571100 TVA COLLECTEE 8.5 %		280	-280	-100.00
44571200 TVA COLLECTEE 20%	52 927	102 752	-49 825	-48.49
44580000 TAXES S/CH.AFF.A REGUL.OU ATT.	739	18 217	-17 478	-95.94
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	48 485	43 404	5 081	11.71
44700000 AUTR IMPOTS TAXES ET VERS.ASS	8 433		8 433	
44860000 AUTRES CHARGES A PAYER		3 520	-3 520	-100.00
44862000 PROVISION TAXE APP pau		9 490	-9 490	-100.00
44863000 PROVISION FORMATION pau	4 674	15 123	-10 449	-69.09
44864000 EFFORT CONSTRUCTION	6 713	12 853	-6 140	-47.77
Produits constatés d'avance	60 411	98 163	-37 752	-38.46
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	60 411	98 163	-37 752	-38.46
TOTAL DETTES	1 190 283	1 257 325	-67 042	-5.33

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 194 959	2 298 976	-104 017	-4.52
<i>(1) Dont à plus d'un an</i>	146 598	205 255		
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	1 043 685	1 052 070		
<i>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques</i>	313 808	160 442		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Production vendue (biens et services)	1 734 229	100.00	1 882 184	100.00	-147 955	-7.86
70640000 CONTRATS PRESTATIONS	1 504 344	86.74	1 778 265	94.48	-273 921	-15.40
70640001 PRESTATIONS 8.5%	4 840	0.28	3 880	0.21	960	24.74
70640003 PRESTATION SANS TVA	167 434	9.65	222 026	11.80	-54 591	-24.59
70640100 FAE SUR PRESTRATIONS	36 405	2.10	-59 951	-3.19	96 356	160.72
70640200 PCA SUR PRESTATIONS	21 206	1.22	-62 037	-3.30	83 243	134.18
Montant net du chiffre d'affaires	1 734 229	100.00	1 882 184	100.00	-147 955	-7.86
Production immobilisée	45 983	2.65			45 983	
72100000 PRODUCT° D'IMMOB.INCORPORELLES	37 984	2.19			37 984	
72200000 PRODUCT° D'IMMOB.CORPORELLES	7 999	0.46			7 999	
Subventions d'exploitation	1 115 854	64.34	1 131 134	60.10	-15 280	-1.35
74000100 PCA SUBVENTIONS			5 643	0.30	-5 643	-100.00
74020000 AUTRES SUBVENTIONS	142 473	8.22	266 608	14.16	-124 134	-46.56
74022400 CONSEIL REGIONAL D.AQUITAINE	690 484	39.82	627 327	33.33	63 158	10.07
74022600 SUBVENTION FEDER	75 348	4.34			75 349	
74022900 ADEME	150 555	8.68	122 790	6.52	27 766	22.61
74023500 SUBVENTIONS DRRT/ CRT	35 000	2.02	58 004	3.08	-23 004	-39.66
74024500 SUBVENTION ANR	21 992	1.27	50 891	2.70	-28 899	-56.79
74060000 SUBVENTION BPI			-128	-0.01	129	100.00
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	56 247	3.24	16 611	0.88	39 637	238.62
78150000 REPRISES S/PROV RISQ & CHARGES	50 000	2.88			50 000	
79117000 TRANSFERTS DE CHARGES	285	0.02	3 111	0.17	-2 826	-90.85
79117200 TRANSFERTS DE CHARGES CPAM			3 520	0.19	-3 519	-100.00
79118000 REFACTURATION FRAIS DEPLACEMENT	5 440	0.31	9 980	0.53	-4 539	-45.49
79124000 AIDES A L'EMBAUCHE	522	0.03			523	
Autres produits	-7 500	-0.43	7 514	0.40	-15 014	-199.82
75600000 COTISATIONS	-7 500	-0.43	7 500	0.40	-15 000	-200.00
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE			14		-14	-100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 944 812	169.81	3 037 443	161.38	-92 631	-3.05
Charges d'exploitation (2)						
Autres achats et charges externes	710 761	40.98	720 028	38.25	-9 267	-1.29
60611000 EAU	550	0.03	556	0.03	-7	-1.23
60612000 ELECTRICITE ET GAZ	16 555	0.95	16 225	0.86	329	2.03
60614000 DIVERS GAZ	11 111	0.64	9 400	0.50	1 711	18.20
60630000 FOURN. ENTRETIEN & PETIT EQUIP	77 089	4.45	46 678	2.48	30 411	65.15
60630100 CONSO EXP ET QUOTIDIEN	507	0.03	409	0.02	98	23.95
60630300 EQUIPEMENT BUREAU ET INFOR.	5 453	0.31	6 029	0.32	-576	-9.56
60630400 FOURNITURES SANTE			62		-62	-100.00
60630500 FOURNITURES SECURITE	2 287	0.13	3 475	0.18	-1 188	-34.19
60630600 charges	59				59	
60641000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	11 892	0.69	11 640	0.62	253	2.17
60680000 AUTRES MAT. & FOURNITURES			212	0.01	-212	-100.00
60680100 ACHATS CE	2 011	0.12	1 905	0.10	106	5.55
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	137 018	7.90	183 449	9.75	-46 431	-25.31
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	77 809	4.49	75 969	4.04	1 840	2.42
61321000 LOCATION DE SALLE	731	0.04	1 615	0.09	-885	-54.77
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	1 025	0.06	1 533	0.08	-507	-33.10
61350001 LOCATION INFORMATIQUE	358	0.02	7 435	0.40	-7 077	-95.19
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIE	18 736	1.08	26 000	1.38	-7 264	-27.94
61510000 ENTRTIEN DES LOCAUX	4 996	0.29	5 163	0.27	-168	-3.25
61511000 ENLEVEMENTS DES DECHETS	224	0.01	1 840	0.10	-1 616	-87.83
61520000 ENTR. BIENS IMMOBILIERS	1 821	0.11	919	0.05	903	98.25
61530000 METROLOGIE LESCO	821	0.05	1 668	0.09	-847	-50.78
61540000 ENTRETIEN MATERIEL ET OUTIL.	7 297	0.42	4 881	0.26	2 416	49.50
61550000 ENTR. BIENS MOBILIERS			189	0.01	-189	-100.00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
61555000 ENTRETIENS	984	0.06			984	
61560000 MAINTENANCE	4 642	0.27	4 649	0.25	-7	-0.16
61560001 MAINTENANCE DIVERSE	6 596	0.38	12 515	0.66	-5 920	-47.30
61600000 ASSURANCES	12 130	0.70	13 924	0.74	-1 794	-12.88
61800000 DOCUMENTATION	5 723	0.33	10 094	0.54	-4 371	-43.30
61810000 DOCUM. GENERALE	18 801	1.08	14 857	0.79	3 944	26.55
61850000 FRAIS COLLOQ, SEMINAIR. & CONF	20 201	1.16	6 176	0.33	14 025	227.07
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	1 321	0.08	4 900	0.26	-3 579	-73.03
62140000 PERSONNEL DETACHE-PRETE ASSOCI	12 427	0.72	10 758	0.57	1 669	15.51
62260000 HONORAIRES	27 542	1.59	30 298	1.61	-2 756	-9.10
62269000 HONORAIRES DIVERS	11 765	0.68	6 809	0.36	4 956	72.79
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX			101	0.01	-101	-100.00
62280000 AUDIT	6 048	0.35	3 637	0.19	2 411	66.29
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	825	0.05	54		771	
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	254	0.01	782	0.04	-528	-67.49
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	19 916	1.15	12 200	0.65	7 717	63.25
62380000 POURBOIRES,DONS,...	5				5	
62380100 MECENAT			900	0.05	-900	-100.00
62410000 TRANSP. S/ ACHATS			203	0.01	-203	-100.00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	91 213	5.26	80 877	4.30	10 336	12.78
62511000 IK VELO	2 006	0.12	1 670	0.09	336	20.13
62512000 REMBOURSEMENT KMETRIQUE	9 923	0.57	12 220	0.65	-2 297	-18.80
62513000 HOTEL - RESTAURATION	45 201	2.61	44 738	2.38	463	1.04
62570000 RECEPTIONS	2 135	0.12	618	0.03	1 517	245.26
62610000 LIAISONS INFORMOuSPECIALISEES	7 778	0.45	5 687	0.30	2 091	36.76
62620000 TELEPHONE	14 094	0.81	17 993	0.96	-3 898	-21.67
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	127	0.01	129	0.01	-2	-1.57
62750000 FRAIS BANCAIRES	875	0.05	768	0.04	106	13.85
62760000 FRAIS BANCAIRES CE	1 481	0.09	1 447	0.08	35	2.39
62770000 FRAIS BANCAIRES BPI	1 062	0.06	3 532	0.19	-2 470	-69.94
62810000 COTISATIONS	5 537	0.32	5 520	0.29	16	0.30
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	1 800	0.10	4 722	0.25	-2 922	-61.88
Impôts, taxes et versements assimilés	139 007	8.02	103 889	5.52	35 118	33.80
63110000 TAXES SUR SALAIRES	48 848	2.82	40 035	2.13	8 813	22.01
63120000 TAXE APPRENTISSAGE			9 490	0.50	-9 490	-100.00
63130000 FORMATION PROF. CONTINUE Pau	16 102	0.93	15 123	0.80	979	6.47
63330000 PARTIC EMPLOY FORM PROF CONTIN	61 872	3.57	21 302	1.13	40 570	190.45
63340000 PARTIC EMPLOY EFFORT CONSTRUCT	-19		6 722	0.36	-6 741	-100.28
63511000 C.E.T. PAU	2 420	0.14	3 046	0.16	-626	-20.55
63511100 C.E.T. LESCOAR	4 828	0.28			4 828	
63511200 C.E.T. Bidart	138	0.01			138	
63512000 TAXES FONCIERES	4 707	0.27	8 143	0.43	-3 436	-42.20
63530000 TAXE	111	0.01			111	
63580000 AUTRES DROITS			28		-28	-100.00
Salaires et traitements	1 544 192	89.04	1 511 200	80.29	32 992	2.18
64100000 SALAIRES PAU	1 506 635	86.88	1 402 069	74.49	104 566	7.46
64112000 INDEMNITES DE LICENCIEMENT	3 669	0.21	21 133	1.12	-17 465	-82.64
64120000 CONGES PAYES	15 452	0.89	-1 399	-0.07	16 852	
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	16 451	0.95	43 392	2.31	-26 941	-62.09
64150000 SUPPLEMENT FAMILIAL	1 985	0.11	46 005	2.44	-44 020	-95.69
Charges sociales	625 036	36.04	607 193	32.26	17 843	2.94
64510000 URSSAF Pau	366 932	21.16	415 294	22.06	-48 361	-11.65
64520000 CHARGES / PROV CONGES PAYES	-5 323	-0.31	-1 008	-0.05	-4 315	-428.01
64531000 COTIS CIPS+PREV PAU	112 070	6.46	50 581	2.69	61 489	121.57
64532000 COTIS CIPC+PREV PAU	16 140	0.93	75 442	4.01	-59 302	-78.61
64533000 MUTUELLE Pau	34 982	2.02	33 888	1.80	1 093	3.23
64540000 POLE EMPLOI Pau	61 333	3.54	58 832	3.13	2 501	4.25
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 961	0.17	3 551	0.19	-590	-16.62
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 793	0.10			1 793	
64810000 TICKETS RESTAURANT	34 148	1.97	34 060	1.81	89	0.26
64900000 CREDIT IMPOT COMPETIVITE			-63 447	-3.37	63 447	100.00
Dot. aux amortissements et dépréc.						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Sur immobilisations : dot. aux amortis	125 380	7.23	111 085	5.90	14 296	12.87
68110000 DOT.AMORT. IMMO. INCORPORELLE	7 166	0.41	6 688	0.36	478	7.14
68112000 DOT.AMORT. IMMO. CORPORELLES	118 215	6.82	104 396	5.55	13 818	13.24
Dotations aux provisions			19 925	1.06	-19 925	-100.00
68150000 DOT.PROV.P/RISQUES & CHARGES			19 925	1.06	-19 925	-100.00
Autres charges	8 176	0.47	7 080	0.38	1 096	15.48
65100000 REDEVANCES-LICENCES	6 885	0.40	6 839	0.36	47	0.68
65110000 REDEV.P/CONCESS,BREVETS,LICENC	486	0.03	240	0.01	246	102.29
65160000 REDEVANCES	44				44	
65440000 PERTES IRRECOUVRABLES	760	0.04			760	
65800000 CHARGES DIVERSES GEST.COURANTE			1		-1	-100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 152 551	181.78	3 080 399	163.66	72 152	2.34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-207 739	-11.98	-42 956	-2.28	-164 783	-383.61
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	49		48		2	3.46
76800000 AUTRES REVENUS FINANCIERS	49		48		2	3.46
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	49		48		2	3.46
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	8 615	0.50	7 332	0.42	1 283	17.49
66116500 INTERETS / PRET BIDART	-29		-28		-1	-1.17
66116600 INTERETS EMP BQ COOPERATIVE	1 592	0.09	2 088	0.12	-496	-23.73
66116700 INTERETS EMP CAISSE EPARGNE	656	0.04	772	0.04	-116	-15.06
66116800 INTERETS BPI			332	0.02	-332	-100.00
66160000 INTER. BANCAIRES	6 392	0.37	4 169	0.24	2 224	53.35
66800000 CHARGES FINANCIERES DIV.	3				3	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	8 615	0.50	7 332	0.42	1 283	17.49
RÉSULTAT FINANCIER	-8 565	-0.49	-7 284	-0.39	-1 281	-17.58
RÉSULTAT COURANT	-216 304	-12.47	-50 241	-2.67	-166 063	-330.54
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	6 358	0.37	5 325	0.28	1 033	19.40
77100000 PRODUIT EXCEPTIONNEL	147	0.01			147	
77180000 AUTRES PROD. EXCEPT. S/OP GEST	1		2 369	0.13	-2 369	-99.98
77210000 PROD S/ EXERCICES ANTERIEURS	12		2 956	0.16	-2 944	-99.59
77258000 PDT EXCEP EX ANTERIEUR	6 198	0.36			6 198	
Sur opérations en capital	74 355	4.29	68 553	3.64	5 802	8.46
77510000 PROD CESS. IMMO INCORPORELLES			475	0.03	-475	-100.00
77700000 Q/P SUBV.INVES.VIREE RESULT EX	74 352	4.29	68 078	3.62	6 274	9.22
77800000 Ecart de règlement Crédit	3				3	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 713	4.65	73 878	3.93	6 835	9.25
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	9 242	0.53	19 116	1.02	-9 874	-51.65
67120000 PENALITES & AMENDES FISCALES	94	0.01	394	0.02	-300	-76.14
67180000 AUTR/CHARG.EXCEP.S/OP.GESTION	247	0.01	1 013	0.05	-766	-75.63
67207000 CHARGES S/EXERCICES ANTERIEURS	5 254	0.30	17 709	0.94	-12 455	-70.33
67210000 CHARGES EXC EX ANTERIEUR	10				10	
67228000 CHARGES EX ANTERIEUR	162	0.01			162	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
67245000 CHARGES EXCEPTIONNELLES ANTE	3 475	0.20			3 475	
Sur opérations en capital			4		-4	-100.00
67800000 ECART DE REGLEMENT DEBIT			4		-4	-100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 242	0.53	19 120	1.02	-9 878	-51.66
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	71 471	4.12	54 758	2.91	16 714	30.52
Impôt sur les bénéfices	-182 210	-10.51	-183 833	-9.77	1 623	0.88
69930000 CI MECENAT			-540	-0.03	540	100.00
69950000 CIR	-182 210	-10.51	-183 293	-9.74	1 083	0.59
TOTAL DES PRODUITS	3 025 575	174.46	3 111 368	165.31	-85 793	-2.76
TOTAL DES CHARGES	2 988 197	172.31	2 923 018	155.30	65 179	2.23
Bénéfice ou Perte	37 377	2.16	188 350	10.01	-150 973	-80.16
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	6 198		2 956			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	8 901		17 709			

Éléments de gestion



SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 734 229	100.00	1 882 184	100.00	-147 955	-7.86
Ventes de marchandises - Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	1 734 229 45 983	97.42 2.58	1 882 184	100.00	-147 955 45 983	-7.86
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 780 212	100.00	1 882 184	100.00	-101 972	-5.42
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 780 212	100.00	1 882 184	100.00	-101 972	-5.42
- Matières premières - Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	1 780 212	100.00	1 882 184	100.00	-101 972	-5.42
MARGE BRUTE TOTALE	1 780 212	100.00	1 882 184	100.00	-101 972	-5.42
- Autres achats - Charges externes	127 513 583 248	7.35 33.63	96 591 623 436	5.13 33.12	30 921 -40 188	32.01 -6.45
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	1 069 451	61.67	1 162 156	61.75	-92 705	-7.98
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	1 115 854 139 007 1 544 192 625 036 -1 192 381	64.34 8.02 89.04 36.04 -68.76	1 131 134 103 889 1 511 200 607 193 -1 091 147	60.10 5.52 80.29 32.26 -57.97	-15 281 35 118 32 992 17 843 -101 233	-1.35 33.80 2.18 2.94 9.28
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-122 930	-7.09	71 009	3.77	-193 939	-273.12
Reprises sur dép., prov., amorts + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amort. et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	50 000 6 247 -7 500 125 380 8 176 -84 809	2.88 0.36 -0.43 7.23 0.47 -4.89	16 611 7 514 131 010 7 080 -113 965	0.88 0.40 6.96 0.38 -6.05	50 000 -10 364 -15 014 -5 629 1 096 29 156	-62.39 -199.82 -4.30 15.48 -25.58
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-207 739	-11.98	-42 956	-2.28	-164 783	383.61
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	49 8 615 -8 565	0.50 -0.49	48 7 332 -7 284	0.39 -0.39	2 1 283 -1 281	3.46 17.49 17.58
RÉSULTAT COURANT	-216 304	-12.47	-50 241	-2.67	-166 063	330.54
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéficiaires (IS) Total	80 713 9 242 -182 210 253 681	4.65 0.53 -10.51 14.63	73 878 19 120 -183 833 238 591	3.93 1.02 -9.77 12.68	6 835 -9 878 1 623 15 091	9.25 -51.66 -0.88 6.32
RÉSULTAT EXERCICE	37 377	2.16	188 350	10.01	-150 973	-80.16

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

475

-475

-100.00

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

31/12/2019

	Valeur au 31/12/19	Valeur au 31/12/18
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-122 930	71 009
+ Transferts de charges d'exploitation	6 247	16 611
+ Autres produits d'exploitation	-7 500	7 514
- Autres charges d'exploitation	8 176	7 080
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers	49	48
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	8 615	7 332
+ Dotations aux amortis, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels	80 713	73 878
- Produits des cessions d'éléments d'actif		475
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	74 352	68 078
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	9 242	19 120
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortis, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices	-182 210	-183 833
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	38 406	250 807
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	125 380	131 010
+ Reprises sur amortissements et provisions	50 000	
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		475
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat	74 352	68 078
RÉSULTAT NET COMPTABLE	37 377	188 350

SYNTHÈSE

31/12/2019

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	1 734 229	1 882 184	1 691 444	-147 955	-8 %
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	1 780 212	1 882 184	1 691 444	-101 972	-5 %
Marge commerciale					
Marge globale	1 780 212	1 882 184	1 691 444	-101 972	-5 %
Valeur ajoutée	1 069 451	1 162 156	1 003 194	-92 705	-8 %
Excédent brut d'exploitation	-122 930	71 009	-67 063	-193 939	-273 %
Amortissements et provisions	125 380	131 010	164 565	-5 629	-4 %
Résultat d'exploitation	-207 739	-42 956	-213 486	-164 783	-384 %
Résultat financier	-8 565	-7 284	-11 035	-1 281	-18 %
Résultat courant	-216 304	-50 241	-224 521	-166 063	-331 %
Résultat exceptionnel	71 471	54 758	55 842	16 714	31 %
Résultat net de l'exercice	37 377	188 350	49 887	-150 973	-80 %

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	38 406	250 807	143 470	-212 401	-85 %
Fonds de roulement net global	666 058	771 415	652 356	-105 357	-14 %
Besoin en fonds de roulement	977 647	896 250	1 035 889	81 397	9 %
Trésorerie	-311 589	-124 835	-383 533	-186 754	150 %

RATIOS		Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
		Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients	(en jours)	110.54	145.93	142.01	-35.39	-24 %
Crédit fournisseurs	(en jours)	78.69	89.02	137.62	-10.33	-12 %
Rotation stocks	(en jours)					
Autonomie financière		0.45	0.42	0.36	0.03	7 %
Capacité de remboursement		0.19	0.95	0.45	-0.76	-80 %
Taux d'endettement		0.21	0.27	0.38	-0.06	-22 %
Rentabilité financière		0.04	0.19	0.06	-0.15	-79 %
Rentabilité commerciale		0.02	0.10	0.03	-0.08	-80 %

TABLEAU DE FINANCEMENT

31/12/2019

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement	38 406
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	38 406
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles	3 342	Immobilisations incorporelles	3 342
Immobilisations corporelles	142 760	Immobilisations corporelles	7 196
Immobilisations financières	161	Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants		Apports comptes courants	
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
Emprunts remboursés (capital)	58 038	Subvention investissement	66 500
TOTAL EMPLOIS	204 300	Emprunts réalisés	
		TOTAL RESSOURCES	115 444

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 88 857

Augmentation actif circulant		Diminution actif circulant	80 945
Diminution dettes	162 342	Augmentation dettes	
TOTAL	162 342	TOTAL	80 945

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a augmenté de 81 397

LE TABLEAU DE FINANCEMENT N'EST PAS ÉQUILIBRÉ
16 500.00

Augmentation de la trésorerie		Diminution de la trésorerie	186 754
-------------------------------	--	-----------------------------	---------

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a diminué de 186 754

ANNEXE VARIATION FDS ROULEMENT

31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT			
Capitaux propres	981 676	968 651	848 379
+ Associés			
+ Provisions pour risques et charges	23 000	73 000	53 075
+ Dettes financières	205 352	263 418	320 872
- Intérêts courus	96	125	153
+ Amortissements et provisions	1 178 554	1 053 174	944 780
Ressources stables	2 388 486	2 358 118	2 166 953
+ Actif immobilisé incorporelles brut	74 372	74 372	56 853
+ Actif immobilisé corporelles brut	1 626 877	1 491 313	1 436 972
+ Actif immobilisé financiers brut	21 179	21 018	20 772
Emplois stables	1 722 428	1 586 703	1 514 597
Fonds de roulement	666 058	771 415	652 356
Variation du fonds de roulement	-105 357	119 059	
BESOIN D'EXPLOITATION			
Stocks			
Avances et acomptes versés sur commandes	1 431	566	557
Clients et comptes rattachés	616 781	895 634	784 119
Etat, TVA, Autres taxes	18 097	18 770	9 683
Autres créances	987 347	791 383	989 703
Comptes de régularisations	25 114	23 363	23 538
Actif circulant d'exploitation	1 648 770	1 729 716	1 807 599
RESSOURCES D'EXPLOITATION			
Dettes financières			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 238	188 699	287 835
Autres dettes	443 474	546 604	462 298
Comptes de régularisations	60 411	98 163	21 577
Dettes d'exploitation	671 123	833 466	771 711
Besoin en fonds de roulement	977 647	896 250	1 035 889
Variation du besoin en fonds de roulement	81 397	-139 639	
VARIATION DE TRÉSORERIE			
Valeurs mobilières de placement			
+ Caisse			
+ Disponibilités	-236 589	3 265	-215 933
+ Concours bancaires courants	-75 000	-128 100	-167 600
Trésorerie	-311 589	-124 835	-383 533
Variation de trésorerie	-186 754	258 697	



N° 11084* 21

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/19	et clos le	31/12/19	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ASSOC APESA Hélioparc 2, Avenue du Président Pierre Angot 64053 PAU CEDEX 9			
SIRET 4 0 4 9 1 0 9 2 9 0 0 0 1 1		Mél : benoit.deguillebon@apesa.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Recherche-développement en autres scienc	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	142 312
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	sage
---	-----	---	-----	--	--	------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :			
EXCO FSO PAU Zone Actiparc Nord-Ouest - Bât. A 64141 BILLERE Cédex Tél : 0559274157				
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Date : 27/03/20	Lieu : Pau
			Qualité et nom du signataire :	Directeur Général Benoit de Guillebon
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				

Désignation de l'entreprise : ASSOC APESA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Hélioparc 64053 PAU CEDEX 9 Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 4 9 1 0 9 2 9 0 0 0 1 1 Néant *

Exercice N clos le, 31/12/2019

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA				
		AB		AC		
		CX		CQ		
		AF	74 372	AG	66 464	7 908
		AH		AI		
		AJ		AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL		AM		
		AN		AO		
		AP	633 173	AQ	398 894	234 278
		AR	706 211	AS	515 231	190 979
		AT	231 121	AU	194 998	36 123
		AV	56 373	AW		56 373
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	AX		AY		
		CS		CT		
		CU	4 248	CV		4 248
		BB		BC		
		BD		BE		
		BF		BG		
TOTAL (II)		BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL		BM		
		BN		BO		
		BP		BQ		
		BR		BS		
		BT		BU		
	CRÉANCES	BV	1 431	BW		1 431
		BX	616 781	BY	2 967	613 814
		BZ	1 005 445	CA		1 005 445
	DIVERS	CB		CC		
		CD		CE		
Comptes de régularisation	CF	2 315	CG		2 315	
	CH	25 114	CI		25 114	
	TOTAL (III)		CJ	2 967	1 648 119	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A			
				2 194 959		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		ASSOC APESA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	671 269	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	37 377	
	Subventions d'investissement			DJ	273 031	
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)				DL	981 676	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	23 000	
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)				DR	23 000	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	519 160	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	167 238	
	Dettes fiscales et sociales			DY	443 474	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	60 411	
TOTAL (IV)				EC	1 190 283	
TOTAL (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	2 194 959	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 043 685	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	313 808	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ASSOC APESA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 358
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	74 355
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	80 713
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 242
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 242
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	71 471
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-182 210
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 025 575
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 988 197
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	37 377
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	6 198
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	8 901
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquièmes D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	6 247
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	7 416	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6		
Facultatives	A7		
dont cotisations facultatives Madelin	A8		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités	94		
Régularisations diverses	247	151	
Subvention		74 352	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
Reduction impot mécénat > 5 ans	5 254		
cotisations suite licenciement	3 475		
Régularisations diverses	172	6 198	

Désignation de l'entreprise		ASSOC APESA				Néant <input type="checkbox"/> *										
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations						
						1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
										2		3				
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD	74 372	KE		KF			
CORP ORELLES	Terrains								KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]					KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]					KM	633 173	KN		KO			
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants M2]					KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]					KS	589 852	KT		KU	116 358			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	58 682	KW		KX	1 795	
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	166 297	LC		LD	4 348	
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				43 310				LH		LI	56 373	LJ			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM			
	TOTAL III				1 491 313				LN		LO	56 373	LP	122 501		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
Autres participations				4 217				8U		8V		8W	31			
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				16 801				1T		1U		1V	130			
TOTAL IV				21 018				LQ		LR		LS	161			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1 586 703				ØG		ØH	56 373	ØJ	122 661			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice						
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
												4				
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				IO		LV		LW	74 372		
CORP ORELLES	Terrains								IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME	633 173	MI		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH		ML		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK	706 210		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers						IU		MM		MN	60 477	MO		
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	170 644	MU		
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				43 310				MY		MZ		NA	56 373	NB	
Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				43 310				IY		NG		NH	1 626 877	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations								IØ		ØX		ØY	4 248	ØZ	
	Autres titres immobilisés								1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				16 931				12		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				21 179				13		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				43 310				14		ØK		ØL	1 722 428	ØM		

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOC APESA Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ASSOC APESA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	59 298	PF	7 166	PG		PH	66 464			
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR	358 322	PS	40 572	PT		PU	398 894			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	453 022	QA	62 210	QB		QC	515 231			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	45 146	QE	3 971	QF		QG	49 117			
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	134 420	QM	11 462	QN		QO	145 881			
		Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL III			QU	990 909	QV	118 215	QW		QX	1 109 124			
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN	1 050 207	ØP	125 380	ØQ		ØR	1 175 588			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO			
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP			SR			

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>ASSOC APESA</u> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	50 000		
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : ASSOC APESA				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	16 931	UV		UW	16 931			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 560		3 560					
	Autres créances clients		UX	613 221		613 221					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	181 163		181 163				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	18 097		18 097				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	805 978		805 978				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	206		206					
Charges constatées d'avance		VS	25 114		25 114						
TOTAUX		VT	1 664 271	VU	1 647 339	VV	16 931				
RENVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice								
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	313 808		313 808					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	205 352		58 753		146 598			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	167 238		167 238						
Personnel et comptes rattachés		8C	118 553		118 553						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	151 485		151 485						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	147 696		147 696					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	25 740		25 740					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	60 411		60 411						
TOTAUX		VY	1 190 283	VZ	1 043 685		146 598				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		58 038	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l'entreprise : ASSOC APESA		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				WA	37 377	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	6 713	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	6 807
	Amendes et pénalités		WJ	94	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	44 184	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	12 853	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
	- imposées au taux de 19 %						WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Majoration d'amortissement*								XD		
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		YG	173 643
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Créance dégagée par le report en arrière de déficit								ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	186 496	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	142 312	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	142 312	

Désignation de l'entreprise <u>ASSOC APESA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I.	SUIVI DES DÉFICITS		
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 246 805
	Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)	K5	
	Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 246 805
	Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)	YJ	142 312
	Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	1 389 117
II.	INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
	Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	156 745
III.	PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
	Provisions pour risques et charges *		
	Effort construction	8X	6 713
		8Y	12 853
		8Z	9A
		9B	9C
	Provisions pour dépréciation *		
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
	Charges à payer		
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
	TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :	YN	6 713
		YO	12 853
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>ASSOC APESA</u>												Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	188 350			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	188 350			ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZF							
	TOTAL I	ØF	188 350			ZG							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	137 018						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	79 172			XQ	98 658						
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	13 748						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	45 355						
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	5 537			ST	415 981						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	710 761	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	7 386					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	131 621					
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	139 007	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	302 315						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	64 923						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *					ØB	1 506 635						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%			
	- Numéro de centre agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

 Désignation de l'entreprise : ASSOC APESA Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑦	⑧	⑨		19 %
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B)		(C)	
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASSOC APESA

 Néant *

 Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ¹

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ¹

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁶	Solde des moins-values à reporter col. ⁷ = ² + ³ + ⁴ - ⁵ - ⁶ ⁷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ³	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ⁴	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⁵		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ASSOC APESA</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSOC APESA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : ...01/01/2019.....		et clos le : ...31/12/2019.....	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	46
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 734 229
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 734 229
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	-7 500
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	45 983
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 115 854
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1 154 337
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	127 513
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	503 326
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	8 148
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	8 176
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	647 162
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	2 241 403
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	2 241 403
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	GZ
Date de cessation		HR	

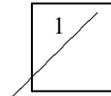
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

4 0 4 9 1 0 9 2 9 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASSOC APESA

ADRESSE (voie)

Hélioparc 2, Avenue du Président Pierre Angot

CODE POSTAL

64053

VILLE

PAU CEDEX 9

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.





Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 40491092900011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOC APESA

ADRESSE (voie) Hélioparc 2, Avenue du Président Pierre Angot

CODE POSTAL 64053 VILLE PAU CEDEX 9

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-N

Désignation de l'entreprise ASSOC APESA
Numéro siret 40491092900011

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt recherche		173 643
TOTAL		173 643

SIE PAU NORD
29 rue Monpezat
64016 PAU

SUIVI DES OPTIONS

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

Les nouvelles règles comptables applicables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (CRC, règlements 2002-10 et 2004-6).

Par la présente, je vous informe que je formule les options suivantes

- * Application de la mesure simplifiée de reclassement des valeurs nettes comptables selon la méthode prospective.
- * Option pour le maintien de l'amortissement sur les durées d'usages fiscaux pour les biens non décomposables.
- * Option pour l'incorporation des coûts d'emprunts à la valeur d'inscription des actifs : entité non concernée.
- * Option pour l'incorporation au coût d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs (incorporels ou corporels), méthode retenue : comptabilisation en charges.
- * Option pour l'incorporation au coût d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers, méthode retenue : comptabilisation à l'actif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments distingués.

A Pau
Le 27/03/2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD sont obligatoirement télé-déclarées à compter du 1er janvier 2020 en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». **Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère chargé de la Recherche, les données lui étant directement transmises.**

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère chargé de la Recherche.
Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2019	Clos le	31	12	2019
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	72.19Z
	404910929	Activités (cf notice)	
ASSOC APESA Hélioparc 2, Avenue du Président Pierre Angot 64053 PAU CEDEX 9	(ancienne adresse en cas de changement)		

Cachet du service

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		1
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2019*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2019 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)					
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	1 734 229						
• Nombre de salariés	CZ	46	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	23	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	1
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*		GZ			

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2019
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	517 161
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	48 237
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	306 818

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	872 216
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	872 216

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		Année civile 2019	
ORGANISMES PUBLICS			
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance :	en France :	15a	
	à l'étranger ⁴ :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	en France :	16a	26 000
	à l'étranger ⁴ :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17	26 000
ORGANISMES PRIVÉS			
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	18a	
	à l'étranger ⁴ :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	19a	28 774
	à l'étranger ⁴ :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)		20	28 774
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité		21	28 774
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE			
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)		22	54 774

2 Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

3 La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

4 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'exède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	54 774
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	10 026 000
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'exède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	54 774

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES de recherche	Année civile 2019	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	926 990
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	348 181
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	578 809
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	Année civile 2019	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	578 809
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	578 809
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁸	41	173 643
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	173 643
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b x 50 %] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	173 643
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) x 30 % + ligne 52b x 50%] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (<i>ligne 61 + ligne 62</i>)	63	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 87b</i>)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (<i>ligne 63 + ligne 64</i>)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (<i>ligne 65 + ligne 66</i>)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a</i> <i>si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65</i> <i>si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)</i>	68a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM</i>	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

ANNÉE CIVILE 2019

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [<i>(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)</i>]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (<i>ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75</i>)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (<i>ligne 76 dans la limite de 400 000 €</i>)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (<i>ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81</i>)	82a	
<i>Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	82b	
Montant total du crédit d'impôt [<i>(ligne 82a - ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40%</i>] ¹²	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 87c</i>)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM</i>	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (<i>ligne 51a ou 69a + ligne 85a</i>)	86a	173 643
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (<i>ligne 51b ou 69b + ligne 85b</i>)	86b	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Formulaire
Obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou Année : 2019	
Dénomination de l'entreprise : ASSOC APESA	Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise 4 0 4 9 1 0 9 2 9	PME au sens communautaire (Cocher la case)
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ²	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³] + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3)	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	173 643
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

NOUVEAUTES

- A partir du 1er janvier 2019, le CICE a un taux unique de 9 % (article 244 quater C du CGI) et s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte.
- Pour la réduction d'impôt mécénat prévue à l'article 238 bis du CGI, les entreprises ayant effectué plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent déclarer des informations relatives aux dons et versements effectués (article 149 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) sur le tableau III en annexe à cette déclaration.
- Le crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage est supprimé à compter du 1er janvier 2019 (article 27 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel)

RAPPELS

Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique ([article 1649 quater B quater du CGI](#) modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

INFORMATIONS

- Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :
- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi";
 - case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 quater B du CGI);
 - case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 quater W du CGI)

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

